

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2021

Numéro de version 9

Révision: 01.12.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: 1-Ethyl-3-methylimidazolium bis(trifluoromethanesulfonyl)imide 99,5%

Code du produit: IM0208B

No CAS:

174899-82-2

Numéro CE:

700-235-5

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Secteur d'utilisation** SU24 Recherche et développement scientifiques

- **Catégorie du produit** PC21 Substances chimiques de laboratoire

Emploi de la substance / de la préparation Ce produit est uniquement destiné à l'utilisation exclusive de la Recherche et du Développement

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Solvionic SA

11 chemin des Silos

31100 TOULOUSE

FRANCE

N° de téléphone: +33 (0).32.26.20.20

Service chargé des renseignements: Service des affaires réglementaires

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

ORFILA (INRS): +33 (0)1.45.42.59.59

CCHST: 1-800-668-4284 (Canada & U.S.A)

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 3 H301 Toxique en cas d'ingestion.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS06

Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P405 Garder sous clef.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2021

Numéro de version 9

Révision: 01.12.2021

Nom du produit: 1-Ethyl-3-methylimidazolium bis(trifluoromethanesulfonyl)imide 99,5%

(suite de la page 1)

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Caractérisation chimique: Substances

- **No CAS / Désignation**

174899-82-2 1-Ethyl-3-methylimidazolium bis(trifluoromethanesulfonyl)imide; EMIMNTF2; IM0208; EMIMTFSI

- **Code(s) d'identification**

Numéro CE: 700-235-5

Formule brute: C8 H11 F6 N3 O4 S2

Masse molaire: 391,31 g/mol

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- **Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

. **Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

. **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

. **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

. **Après ingestion:**

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

. **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

. **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

. **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

. **Stockage:**

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2021

Numéro de version 9

Révision: 01.12.2021

Nom du produit: 1-Ethyl-3-methylimidazolium bis(trifluoromethanesulfonyl)imide 99,5%

Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.

(suite de la page 2)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Néant

. Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

- Equipement de protection individuel:

. Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

. Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

. Protection des mains:

Gants en néoprène

Pour minimiser l'humidité dans le gant, due à la transpiration, un changement de gants durant une session de travail est nécessaire.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Gants en néoprène

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

. Protection des yeux: Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

. Protection du corps: Utiliser une tenue de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales

. Aspect

Forme:

Liquide

Couleur:

Incolore

. Odeur

Non déterminé

. Seuil olfactif:

Non déterminé.

- valeur du pH:

Non déterminé.

- Conductivité

:

. à 20°C:

8,577 mS/cm

. à 25°C:

9,400 mS/cm

- Changement d'état

. Point de fusion/point de congélation: -16 °C

. Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.

. Température et domaine de cristallisation: - 40 °C

- Point d'éclair:

Non applicable.

- Inflammabilité (solide, gaz):

Non applicable.

. Température de décomposition:

Non déterminé.

- Température d'auto-inflammabilité:

Non déterminé.

- Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif.

- Limites d'explosion:

. Inférieure:

Non déterminé.

. Supérieure:

Non déterminé.

- Pression de vapeur à 300 °C:

0,072 hPa

- Densité à 20 °C:

1,52 g/cm³

- Masse volumique:

1520 kg/m³

. Densité relative:

Non déterminé.

. Densité de vapeur:

Non déterminé.

. Taux d'évaporation:

Non déterminé.

- Solubilité dans/miscibilité avec

. l'eau:

Pas ou peu miscible

- Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Non déterminé.

- Viscosité:

. Dynamique à 20 °C:

37,3 mPas

Cinematica:

Non déterminé.

Viscosité à 25 °C

35,55 mPas

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2021

Numéro de version 9

Révision: 01.12.2021

Nom du produit: **1-Ethyl-3-methylimidazolium bis(trifluoromethanesulfonyl)imide 99,5%**

(suite de la page 3)

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.2 Stabilité chimique****Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.5 Matières incompatibles** Oxydant fort et Base forte.**10.6 Produits de décomposition dangereux** Pas de produits de décomposition dangereux connus**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Toxique en cas d'ingestion.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification

Oral | LD50 | 300 mg/kg (rat)

- Effet primaire d'irritation. **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.. **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**- Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Indications toxicologiques complémentaires:****- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**. **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.. **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.. **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**Effets écotoxiques:****Remarque:** Nocif pour les poissons.**Autres indications écologiques:****Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB**PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2021

Numéro de version 9

Révision: 01.12.2021

Nom du produit: 1-Ethyl-3-methylimidazolium bis(trifluoromethanesulfonyl)imide 99,5%

(suite de la page 4)

Catalogue européen des déchets

HP6 Toxicité aiguë

HP14 Écotoxique

Emballages non nettoyés:

. **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU****DOT, ADR/RID/ADN, IMDG, IATA** UN2810**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU****DOT** Toxic, liquids, organic, n.o.s. (1-Ethyl-3-methylimidazolium bis(trifluoromethanesulfonyl)imide)**ADR/RID/ADN** UN2810 LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (1-Ethyl-3-methylimidazolium bis(trifluoromethanesulfonyl)imide)**IMDG, IATA** TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S. (1-Ethyl-3-methylimidazolium bis(trifluoromethanesulfonyl)imide)**14.3 Classe(s) de danger pour le transport****DOT****Classe** 6.1 Matières toxiques.**Label** 6.1**ADR/RID/ADN, IMDG, IATA****Classe** 6.1 Matières toxiques.**Étiquette** 6.1**14.4 Groupe d'emballage****DOT, ADR/RID/ADN, IMDG, IATA** III**14.5 Dangers pour l'environnement:**

Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières toxiques.**Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):** 60**No EMS:** F-A,S-A**Stowage Category** A**Stowage Code** SW2 Clear of living quarters.**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la****convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.**Indications complémentaires de transport:****DOT****Quantity limitations** On passenger aircraft/rail: 60 L

On cargo aircraft only: 220 L

ADR/RID/ADN**Quantités limitées (LQ)** 5L**Quantités exceptées (EQ)** Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

Catégorie de transport**Code de restriction en tunnels** 2**IMDG** E**Limited quantities (LQ)** 5L**Excepted quantities (EQ)** Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

"Règlement type" de l'ONU:

UN 2810 LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (1-ETHYL-3-METHYLIMIDAZOLIUM BIS(TRIFLUOROMETHANESULFONYL)IMIDE), 6.1, III

FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2021

Numéro de version 9

Révision: 01.12.2021

Nom du produit: 1-Ethyl-3-methylimidazolium bis(trifluoromethanesulfonyl)imide 99,5%

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS06

Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I la substance n'est pas comprise

Catégorie SEVESO H2 TOXICITÉ AIGUË

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

la substance n'est pas comprise

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Les utilisateurs devraient considérer cette information seulement comme complément à leurs propres informations et devraient, de manière autonome, décider si cette information doit être appliquée afin d'assurer une utilisation correcte et de protéger la santé et la sécurité des employés. Cette information est fournie sans garantie et toute utilisation du produit non conforme à cette fiche de données de sécurité, ou en combinaison avec tout autre produit ou procédé, incombe à la responsabilité de l'utilisateur.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Ce produit est uniquement destiné à l'utilisation exclusive pour la recherche et le développement

Service établissant la fiche technique: Service des affaires réglementaires

Contact:

Mail: hse@solvionic.com

T: +33 (0)5.34.63.35.35

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3